

Formation d'Adaptation à l'Emploi Assistants de Régulation Médicale – FAE ARM

RESU BRETON

organisateur de la FAE ARM depuis 2007

Inscriptions et renseignements

Tél : 02 96 01 78 29

Mail : nelly.diveu-soquet@ch-stbrieuc.fr

Durée totale : 259 heures

(arrêté du 4 juin 2013)

Dates 2016-2017

Enseignements

S1 : du 5 au 9 septembre 2016 (Rennes)

S2 : du 10 au 14 octobre 2016 (St Brieuc)

S3 : du 14 au 18 novembre 2016 (Brest)

S4 : du 5 au 9 décembre 2016 (Vannes)

S5 : du 6 au 10 février 2017 (Brest)

S6 : du 6 au 10 mars 2017 (Vannes)

S7 : du 15 au 19 mai 2017 (St Brieuc)

S8 : du 12 au 16 juin 2017 (Rennes)

Stages (28 heures)

- en service de soins lié à l'AMU (SMUR, filière de soins)

- en régulation

Analyse de pratiques (7 heures)

Organisation

Chaque semaine (de S1 à S8) se déroule alternativement sur le site d'un des CESU de la région.

La semaine d'enseignements (28 heures) débute le lundi à 13h30 et se termine le vendredi à 12h30.

Coordination pédagogique :

CESU 22 : - Dr DESHAYES, responsable médical

- Mme DOMALAIN, cadre de santé

CESU 29 : - Dr CHAHIR, responsable médical

- Mme COTILLON, cadre de santé

CESU 35 : - Dr SAIDANI, responsable médical

- Mme GALISSON, IADE, formatrice

CESU 56 : - Dr BOULANGER, responsable médical

- Mme BOUCHER, cadre de santé

Public

Agents exerçant la fonction d'ARM

Nombre de participants

12

Tarif individuel

4217 €

Objectif général de la formation :

En application de l'article 11 du décret du 14 juin 2011 et de l'arrêté du 4 juin 2013, cette Formation d'Adaptation à l'Emploi doit permettre l'acquisition et le développement des compétences nécessaires à l'exercice de la fonction qu'exercent les ARM dans les Services d'Aide Médicale Urgente (SAMU).

Programme :

Module 1 : 49 heures

Le cadre d'exercice et le statut de l'ARM dans la fonction publique hospitalière

L'organisation et la prise en charge des urgences en France

Module 2 : 56 heures

La réception d'appels urgents, leur hiérarchisation

Développement de capacités de communication

Module 3 : 56 heures

Le traitement des appels urgents et leur suivi

Module 4 : 14 heures

Les outils de la régulation

Module 5 : 21 heures

La régulation en situations sanitaires d'exception

Module 6 : 35 heures

Les réseaux de télétransmission et de télécommunication de l'Aide Médicale Urgente. La télémédecine

Module 7 : 14 heures

L'activité au sein d'un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)

Module 8 : 14 heures

Analyse de pratiques et accompagnement des nouveaux ARM.

Les filières de soins du patient

Méthode et outils pédagogiques :

Exposés théoriques

Exercices pratiques

Simulation d'appels

Etudes de cas

Stage en service de soins lié à l'AMU

Stage en régulation

Evaluation

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Le suivi et l'évaluation des apprenants sont effectués au cours d'entretiens individuels réguliers et d'analyse de port folio.

La satisfaction des apprenants est mesurée à l'issue de chaque semaine ainsi qu'en fin de session.